

COMMUNE de VIENNE EN VAL



Jeunes artistes de Noël

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Annabelle ANTAL a donné pouvoir à M. Gérard BOURGEON
Mme Laëtitia HENault a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT
M. Gérard SIMON-BARBOUX a donné pouvoir à Mme Odile DURAND

Secrétaire de séance : Mme Marielle PEYRE

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

- INFORMATIONS GÉNÉRALES

Page 6

- VIE PRATIQUE

Page 9

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le conseil Municipal décide :

- d'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel à partir du 1^{er} janvier 2018
- de modifier le tableau des effectifs

FINANCES

Le Conseil municipal :

- approuve la valorisation des salles communales
- autorise l'engagement des dépenses d'investissement pour l'année 2018

TRAVAUX – URBANISME – ENERGIE – EAU – ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal adopte les nouvelles modalités de facturation des consommations d'eau et d'assainissement pour l'année 2018

EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Le Conseil municipal confirme qu'une partie de la subvention versée à la coopérative scolaire est destinée au transport des classes de découverte de l'année 2018

Prochain conseil municipal : le 26 janvier 2018

Madame Odile DURAND, Maire demande à ce qu'un point concernant la modification du tableau des effectifs soit ajouté à l'ordre du jour. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ce point.

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/11/2017

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) doit remplacer le régime indemnitaire communal actuel au 1^{er} janvier 2018.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle IFSE
- Le Complément Indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent CI

L'IFSE sera modulée en fonction de :

- Accroissement des responsabilités/compétences/connaissances
- Investissement professionnel de l'agent.

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle.

Un agent conservera dans tous les cas le montant qu'il percevait à titre individuel.

L'IFSE sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail.

Le Complément indemnitaire

- ✓ Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte :
 - De l'accomplissement des objectifs fixés lors de l'entretien annuel d'évaluation
- ✓ Le complément indemnitaire sera versé annuellement
- ✓ Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Condition d'attribution de l'IFSE et du CIA

- ✓ Le présent régime indemnitaire sera attribué aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux contractuels de droit public.
- ✓ Il sera appliqué aux agents contractuels après un an d'ancienneté.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le RIFSEEP dans les conditions exposées ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2018

Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire explique qu'en raison du passage d'un agent de la commune du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint d'animation pour la totalité de son temps de travail il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet
- Modification d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet pour 19,95/35^{ème}

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier
le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus

FINANCES

Valorisation des salles mises à disposition des associations

M Gérard BOURGEON, Adjoint au Maire, expose la liste des salles utilisées par les associations ainsi que leur valorisation financière :

2017						
ASSOCIATIONS	Salle des fêtes	Maugerie Grange + Ecuries	Bâtiment périscolaire	Terrain foot + vestiaire	Maugerie LOGIS	TOTAL 2017
AMICALE DES POMPIERS	384					384 €
ASV	288	222				510 €
ASV RANDO	288					288 €
ATELIERS DE VIENNE					120	120 €
BIBLIOTHEQUE		1 182				1 182 €
CHORALE VAL EN SOL		685				685 €
DANSE	288		5 290		688	6 266 €
ESPERANCE MUSICALE		3 599				3 599 €
LES FABULINETTES					120	120 €
FOCALE	288	1 802				2 090 €
FOYER VIENNOIS		1 267				1 267 €
GYM	2 980					2 980 €
PONEY CLUB	144					144 €
QI GONG - PHOENIX 45		571				571 €
TENNIS DE TABLE	3 460					3 460 €
RAMDAM/RAM D'ART	2 115				120	2 235 €
USTV (FOOT)		563		6 238		6 801 €
YOGA			1 620			1 620 €
ZUMBA	577		341			918 €
	10 235	9 891	6 910	6 238	1 048	34 322 €

Le Conseil municipal approuve la valorisation des salles communales

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2018 dans l'attente du vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2017, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Pour 2018, Mme le Maire propose de voter une autorisation d'engagement pour les sommes suivantes:

<u>Commune:</u>	Chapitre 20: 5 135,40 € Chapitre 21: 54 750,44 € Chapitre 23: 27 599,78 €
<u>Eau:</u>	Chapitre 21: 7 650 € Chapitre 23: 27 152,56 €
<u>Assainissement:</u>	Chapitre 21: 1 649,25 € Chapitre 23: 5 158,58 €

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement des dépenses d'investissement exposées pour l'année 2018

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Facturation eau - assainissement 2018

Mme le Maire rappelle que la facturation des consommations d'eau et d'assainissement est divisée en deux pour une année.

Pour faciliter le travail du secrétariat émettant les factures, il est proposé de retenir uniquement une estimation de consommation pour la première période de facturation et d'établir une seconde facturation sur la consommation réelle et les frais fixes en fin d'année.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les nouvelles modalités de facturation pour l'année 2018

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

Classes de découverte 2018

Mme Maud Arrivault, Adjointe au Maire, rappelle que la subvention versée à la coopérative scolaire de Vienne-en-Val comprend la participation aux transports de l'école dans le cadre des classes de découverte.

Le Conseil municipal confirme, à l'unanimité, qu'une partie de la subvention versée à la coopérative scolaire est destinée au transport des classes de découverte de l'année 2018

INFORMATIONS GENERALES

CCAS

Banque alimentaire

La collecte pour la banque alimentaire s'est déroulée les vendredi 24 et samedi 25 novembre dans le hall du magasin Intermarché.

Nous avons récolté cette année 725 kg de denrées non périssables soit 232 kg de plus qu'en 2016. Ce qui est très bien par rapport à l'ensemble du département où l'on constate une légère baisse.

Il convient de remercier M et Mme Edet, les gérants d'Intermarché, les donateurs, et particulièrement toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour que cette collecte puisse avoir lieu.

CULTURE

Spectacle coopératif

Le 2 décembre, une centaine de personnes ont assisté au désormais traditionnel spectacle coopératif, intitulé « A l'autre bout du chant », consacré aux chansons de Leny Escudero. Cette manifestation est le résultat du travail de nombreuses associations viennoises (RamDam, Les Fabulinettes, ASV Danse, Le Temps de Lire, RamD'art) avec la chorale de Férolles et le groupe Les tourneurs phraseurs.

Le Conseil Municipal les remercie et félicite chaleureusement.

Bilan de la saison 2017 de l'abonnement Arts & savoirs

Entre () : chiffres de la saison 2016

Les abonnements

	Vert (5 manifestations)		Bleu (3 manifestations)		Total	
	nombre	recette*	nombre	recette*	nombre	recette*
Personne seule	5 (2)	150 (60)	5 (7)	100 (140)	10 (9)	250 (200)
Famille	15 (14)	675 (630)	22 (19)	594 (513)	37 (33)	1269 (1143)
Total	20 (16)	825 (690)	27 (26)	694 (653)	47 (42)	1519 (1343)

*chiffres en euros

La fréquentation

	Manifestations	Nombre de personnes
28/01	Concert /bal folk	65
04/03	L'affaire de la rue...	128
01/04	Plume d'ange	88
03/06	Fernand'elles	64
23/09	Olga ma vache	89
04/11	De Santiago à Ushuaïa	62
TOTAL		496

En terme de nombre d'abonnements et de fréquentation, cette saison est la meilleure depuis la mise en place de l'abonnement. On observe, d'ailleurs, une montée en puissance assez régulière au fil des ans.

Bilan financier :

Dépenses (chiffres en euros)

	Manifestations	Coût
28/01	Concert bal folk	800 + 102.42 (SACEM)
04/03	L'affaire de la rue...	2800
01/04	Plume d'ange	1457.12 + 204.85 (SACEM)
03/06	Fernand'elles	1800
23/09	Olga ma vache	1300 + 181.69 (SACD)
04/11	De Santiago à Ushuaïa	450
TOTAL		9096.88

Recettes

Types	Nombre	Total
Abonnements	47 (42)	1519 (1343€)
Coupons	38 (67)	190 (335€)
Entrées individuelles	112 (75)	918 (643€)
Subvention du Conseil Départemental		1250 € L'affaire de la rue...
		900 € Fernand'elles
TOTAL		4777 (4269€)

Bilan : 4777 € - 9096.88 € = -4319.88 € (-2317.75 €)

La saison 2017 est, avec 2015, celle ayant enregistré le plus haut niveau de recettes mais également le plus haut niveau de dépenses. Cela s'explique par le choix de compagnies qui, parce qu'elles sont reconnues au niveau régional, pour leur qualité et leur professionnalisme, proposent des spectacles d'un coût un peu plus élevé.

Salon des Arts

A l'initiative de l'association Ramd'Art et avec l'appui de la commune, le Salon des Arts s'est tenu les 2 et 3 décembre au centre culturel de la Maugerie. La salle du Logis était dédiée aux oeuvres de plusieurs associations comme Les Ateliers de Vienne et Focale. Dans la salle Robert de Lisle, étaient exposées peintures, sculptures, photographies et céramiques d'artistes du département autour de l'œuvre d'André Bordes et en son hommage. Près de 200 personnes se sont ainsi pressées tout au long du week-end autour de l'art : une belle réussite.

2 prix du jury ont été remis : 1er prix à Jean Bailly (peintures), 2nd prix à Daniel Leclercq (sculpture). Une mention spéciale a été décernée à Christian Seznec pour ses photographies, le coup de cœur du jury allant à Jean Couturier pour ses céramiques.

Enfin, le public était invité à décerner son propre prix : c'est le tableau « Pureté » de Corinne Marchais qui a été choisi. C'est donc cette peinture qui ornera l'affiche du prochain salon.

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements les plus sincères à tous les artistes, amateurs et professionnels, aux organisateurs (Daniel Gudin et Magali Caumont) et au public.

DEMOCRATIE LOCALE

Bilan des réunions de quartier

En octobre et novembre derniers, Mme DURAND et M. SEMONSUT ont animé la deuxième session des réunions de quartier.

En comparaison avec la session de mai, la 1ère, on observe une diminution de la fréquentation, qu'il s'agisse des foyers comme des habitants. Il n'en demeure pas moins que ces réunions ont attiré au total près de 150 personnes.

Les points les plus souvent évoqués ont été la circulation, notamment la vitesse excessive dans quelques rues, l'éclairage public, la sécurité et le rôle de la gendarmerie.

Comme lors de la 1ère session, remarques, critiques et propositions ont été notées. Une suite leur sera donnée. Les Viennois en seront informés.

Mise en place de la réserve citoyenne

A l'appel de la commission sécurité du Conseil Municipal, les volontaires de la réserve citoyenne, une soixantaine de personnes, se sont réunis le 6 décembre. Le rôle de cette réserve est de prêter main forte lors d'événements demandant la mobilisation d'un grand nombre de personnes valides (inondation, importante chute de neige, etc.).

Après la présentation succincte du Plan Communal de Sauvegarde par Mme DURAND, Maire, les personnes présentes ont été invitées à s'inscrire à cette réserve en précisant quel type d'action elles étaient prêtes à assumer : travaux de bras, soutien moral, organisation de l'hébergement et assistance à la population. Les Viennois désireux de s'inscrire peuvent, bien évidemment, encore s'inscrire en déposant en mairie la fiche de renseignements ci-jointe complétée.

Disparition

La réserve citoyenne a malheureusement dû être mobilisée dès sa mise en place pour appuyer la gendarmerie dans les recherches mises en œuvre pour retrouver Mme PELLETIER, disparue.

Mme DURAND, maire, tient au nom de toute l'équipe municipale, à manifester son soutien à la famille de Mme PELLETIER dans l'épreuve qu'elle traverse, et remercie vivement toutes les personnes de la réserve citoyenne et tous les volontaires qui se sont joints aux recherches.

VIE PRATIQUE

Une nouvelle association

Le Conseil Municipal salue la naissance d'une nouvelle association à Vienne en Val : Louis-Joseph Soulas, Mémoires d'une Terre Gravée. Cette association s'est donnée pour mission de mieux faire connaître la vie et l'œuvre de Soulas, qui fut l'un des plus grands graveurs du XXe siècle. Pour ce faire, elle proposera expositions, conférences et lectures et coéditera des ouvrages.

Bienvenue à Mémoires d'une Terre Gravée !

Calendrier des manifestations

JANVIER

Samedi 13	Abonnement culturel <i>Présentation de la saison 2018 de l'abonnement Arts & Savoirs</i> (Gratuit)	Municipalité	Centre Culturel
Dimanche 14	Rando ouverture VTT	ASV VTT	Ecuries Maugerie

FEVRIER

Samedi 3	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Dimanche 4	Vide grenier	Club des Jeunes	Salle des fêtes
Dimanche 11	Randonnée Saint-Valentin	ASV Randonnée	Salle des fêtes

La séance est levée à 21h50

A Vienne-en-Val, le 18 décembre 2017

Le Maire,
Odile DURAND

